Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 086-248600413-20190708-BC_20190708_017-DE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT

Délibération du bureau prise par délégation

du 08 juillet 2019 **n°017**

EXTRAIT:

Nombre de membres en exercice : 25

GRAND CHÂTELLERAULT
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

PRESENTS (2 3) : M.ABELIN, M.PEROCHON, M.SULLI, M.COLIN, M.PICHON, Mme LAVRARD, M.TREMBLAIS, Mme BOURAT, Mme BARREAU, Mme AZIHARI, M.MEUNIER, M.BEN EMBAREK, M.PREHER, M.BONNET, M.CHAINE, M.DAGUISE, Mme MOREAU, M.JUGE, M.BARBOT, M.GAUTHIER, M.HENEAU, Mme PIAULET, M.MELQUIOND

POUVOIRS (1) : M.GUIMARD donne pouvoir à M.PEROCHON

EXCUSES (1) : Mme DE COURREGES

Nom du secrétaire de séance : Jean-Claude BONNET

RAPPORTEUR : Monsieur Dominique CHAINE

OBJET : Aménagements et travaux de mise en accessibilité au centre aquatique de Châtellerault

La Communauté d'Agglomération de Grand Châtellerault prévoit la réfection du revêtement résine du bassin loisirs du centre aquatique, une rénovation de menuiseries, ainsi qu'une mise en conformité avec la règlementation relative à l'accessibilité de diverses zones de l'équipement .

Afin de réaliser ces travaux, il est proposé de lancer une consultation dont la composition des lots est la suivante :

Lots	Intitulé	Estimation € H.T.	Estimation € T.T.C.
1	Démolition / gros oeuvre	20 000	24 000
2	Menuiseries Aluminium	135 000	162 000
3	Menuiseries bois intérieures	25 000	30 000
4	Serrurerie	15 000	18 000
5	Peinture - signalisation	13 000	15 600
6	Plomberie sanitaire - électricité	13 000	15 600
7	Revêtement résine fonds de bassin	140 000	168 000
TOTAL		**361 000 € HT**	**433 200 € TTC**

Le montant de l'opération est estimé à 383 770 € HT soit 460 524 € TTC, il intègre 5 664 € TTC d'honoraires (bureau de contrôle, coordonnateur SPS, publicité etc.) et 21 660 € TTC d'aléas (environ 5%).

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 086-248600413-20190708-BC_20190708_017-DE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT

Délibération du bureau prise par délégation

du 08 juillet 2019 **n°017** **page 2/2**

---

* * * * *

VU les articles L2122-21-1 et L5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant au président de signer un marché sur la base d'une estimation de l'étendue du besoin et du montant prévisionnel du marché,

VU l'article 27 du décret 2016-360 relatif aux marchés à procédure adaptée,

VU l'arrêté préfectoral 2017-SPC-34 du 17 mai 2017 portant modification des statuts de la CAPC et en particulier l'article 3-II-3 relatif à la construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire,

VU la délibération n°2 du conseil communautaire du 22 avril 2014, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

CONSIDÉRANT qu'il convient de rénover et de mettre en accessibilité le centre aquatique de Châtellerault,

Le bureau communautaire, ayant délibéré, décide :

– d'autoriser le Président ou son représentant à signer les marchés relatifs aux travaux du centre aquatique de Châtellerault dont le montant de l'opération est estimé à 383 770 € HT soit 460 524 € TTC ou toutes pièces relatives à ce dossier.

Les dépenses seront imputées sur la ligne budgétaire 413.2/ 2317 / 5320.

Adopté à l'unanimité

Certifié exécutoire
Par le président de la communauté d'agglomération
Publié au siège de Grand Châtellerault le

Pour ampliation,
Pour le président et par délégation,
La responsable du service juridique,
Nadège GROLLIER